



VILLE DE SAINTE-ADELE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1236-1

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS public est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 mai 2017 :

Règlement 1236-1 amendant le règlement 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017.

Le règlement est déposé au Service du greffe situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 24 mai 2017.

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA